

Les règlements de course

Randonnée du Petit Prince – 5km – 10km – 2km -

Art.1 : Les courses

Ces épreuves pédestres, auront lieu le dimanche 26 mars 2017, au cœur du parc de la charmille dans la forêt domaniale de St Germain en Laye, ainsi que dans le centre-ville de Poissy. Ces épreuves sont ouvertes pour les hommes et femmes, licenciés ou non (cf. art.4), respectant les conditions d'accès détaillées (voir tableau).

	Distance	Départ	Limite d'âge	Capacité	Frais d'inscription
La Randonnée du Petit Prince Non chronométrée	12km	9h02	16 ans et + (né en 2001 et avant)	200	3 €
La P'tite Pisciacaise *	5km	09h00	14 ans et + (né en 2003 et avant)	400	8€ jusqu'au 28 février 10€ jusqu'au 25 mars 14€ le 26 mars
La Pisciacaise	10km	10h00	16 ans et + (né en 2001 et avant)	1200	10€ jusqu'au 28 février 12€ jusqu'au 25 mars 16€ le 26 mars
La Kid Pisciacaise	2km	11h30	De 10 à 13 ans (né entre 2007 et 2004)	200	2€ jusqu'au 25 mars 4€ le 26 mars

Art.2 : Les parcours

Les parcours sont renseignés sur le site de l'organisation. www.lapisciacaise.fr/index.php?page_id=16426. Ils ont lieu majoritairement en forêt, excepté la 10km qui effectuera un passage de 3km en centre-ville. Chaque course respecte le règlement des courses hors-stade et suit la réglementation appliquée par la FFA. Les courses, seront bornées tous les kilomètres (excepté la marche), elles prendront leur départ et s'achèveront en forêt. Selon les épreuves, deux à trois ravitaillements en eau seront répartis sur les parcours (excepté la marche).



Art.3 : Engagements

Les bulletins d'inscription devront être remplis sur le site internet de Top Chrono ou envoyés par courrier à :

**TOP CHRONO / La Pisciacaise
186, Allé Antoine Petit
Bureau C et D
45160 OLIVET**

Ces opérations s'effectueront en fonction des dossards disponibles des places disponibles. Les inscriptions sur place, selon les courses, subiront une majoration de 2 euros à 4 euros. En cas d'absence ou de retard, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Art.4 : Mise en conformité - Pièces à fournir avec le bulletin d'inscription

Coureurs non licenciés : un certificat médical datant de moins d'un an et mentionnant "non contre-indication de la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition",
Coureurs licenciés : la copie d'une licence FFA en cours de validité, un "Pass Running", ou la licence FFTRI, ou la copie des licences fédérales suivantes : FSCF, FSGT, UFOLEP, en cours de validité et portant la mention « athlétisme ». *Attention : Les autres licences sportives ne seront pas acceptées.*

Art.5 : Retrait des dossards

Attention : les dossards seront à retirer le samedi 25 mars de 10h00 à 18h00 au parc de la Charmille et le jour de la course, jusqu'à 15' du départ. Aucun envoi postal ne sera effectué. Les concurrents devront se munir d'épingles à nourrice.

Art.5 bis : Port du dossard et de la puce

Le dossard devra être fixé par des épingles, et ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié. La puce sera collée au dossard par l'organisateur. Les concurrents doivent impérativement franchir la ligne d'arrivée avec leur dossard visible. Tous concurrents sans dossard ne rentrera pas dans le classement officiel de la course et ne pourra prétendre à aucun prix. Les participants à la marche ne porteront pas de puce chronométrique.

Art. 6 : Récompenses

Tee-shirt à tous les arrivants | Prix au scratch: hommes, femmes, + podium par catégorie
Coupes, lots et récompenses en fonction du classement/catégories |

Aucun classement ne sera effectué sur la Randonnée du Petit Prince.

Art.7 : Sécurité - Secours

La sécurité sur le parcours est assurée par les signaleurs et encadrants. Les secours sont sous la responsabilité des pompiers présents sur la ligne d'arrivée. La surveillance médicale est sous la responsabilité du médecin de la course.

Art.8 : Responsabilité

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité à la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol (consigne et parking à vélo à disposition des coureurs).

Art.9 : Résultats

L'ensemble des résultats sera disponible sur le site internet de l'organisation: www.lapisciacaise.fr/résultats et sur le site de topchrono.

Art.10 : Litiges

Tout litige ou non-respect de l'éthique sportive sera traité et géré par le comité d'organisation de la Pisciacaise. Tout problème de chronométrage ou de classement sera géré par le responsable de la société Top Chrono présent sur la manifestation.

Art.11 : Droits à l'image

Les participants autorisent les organisateurs de "la Pisciacaise" ainsi que les ayants droits (les partenaires, la presse etc), à utiliser les différentes images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Art 12 : CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par notre intermédiaire, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres associations ou sociétés commerciales. Pour refuser ce démarchage, il est nécessaire de cocher sur le bulletin d'inscription la case correspondant à votre choix (voir bulletin en annexe).

Art 13 : Accès à la Randonnée du Petit Prince

Chaque randonneur devra s'acquitter d'une inscription de 3 €. Aucun certificat médical n'est nécessaire.

Le retrait des dossards est obligatoire afin de participer à la Randonnée du Petit Prince. Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 25 mars de 10h00 à 18h00 au parc de la Charmille ou le dimanche 26 mars 2017 jusqu'à 15' avant le départ de la Randonnée (9h02).

La marche s'adresse à des personnes aptes à pratiquer cette activité de pleine nature. Cette épreuve est ouverte aux licenciés ou non licenciés né en 2001 et avant. Les enfants de moins de 16 ans devront être accompagnés d'un adulte.

Aucun chronométrage ne sera établi sur cette randonnée. Un ravitaillement est prévu à mi-parcours environ.

Art 14 : Occupation du village

Le village implanté au cœur du Parc de La Charmille est principalement destiné à l'organisation de La Pisciacaise. La présence au sein du village résulte d'un conventionnement entre l'association Inter Poissy Sport et le prestataire. L'équipe d'organisation se réserve le droit de faire cesser l'activité et de faire quitter les lieux aux individus et/ou prestataires ne possédant pas de convention.